

ALLOCUTION DE MONSIEUR PIERRE MAUROY, A L'OCCASION DU CONGRES  
NATIONAL DU SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

(Lille, Palais Rihour, le 8 novembre 1985)

René Bréhal  
 vert guichetier René Bréhal  
 conducteur régional = René Bréhal  
 Broches  
 Dillie

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

hours hours who several of the work-  
ers are gone to their work  
a little! They are the workers

Je ne cacherai pas combien j'ai plaisir à être parmi vous aujourd'hui, dans cette salle du Conclave du Palais Rihour, qui semble parfois résonner encore des pas de Philippe le Bon et de son fils Charles le Téméraire. *qui a su il en astre*

Ce monument du 15ème siècle, l'un des plus anciens de notre patrimoine, reste comme le témoignage de la prospérité de Lille à l'époque des ducs de Bourgogne. En vous y accueillant, vous qui venez de toute la France, j'ai plaisir à y voir un symbole de la continuité du rayonnement de Lille. Un rayonnement que le Palais des congrès, le troisième de France si on excepte Paris, contribue à renforcer depuis deux ans.

Lille, c'est vrai, devient une ville de congrès. Délaisseant des lieux réputés plus cléments, de nombreuses organisations prennent maintenant le chemin du Nord pour leurs rencontres annuelles. C'est le choix que vous avez fait et je veux, en tant que maire, vous en féliciter. cette région, cette ville souffrent de préjugés qui sont autant de handicaps pour son avenir. Comme des milliers de congressistes avant vous, je sais que que serez de convaincants témoins à décharge et je veux d'ores et déjà vous en remercier.

Mais vous permettrez au maire de Lille de s'effacer rapidement devant l'ancien Premier ministre.

C'est à ce titre, en effet, que je veux saluer ici la présence de Monsieur Robert Badinter et lui rendre l'hommage que méritent son courage et la force de ses convictions.

C'est aussi à ce titre que je veux accueillir le Syndicat des avocats de France, qui, depuis 1981, nous a soutenu dans nos réformes, porté par des idéaux que nous avons en commun.

Monsieur le Ministre, cher ami, on dit de vous que vous êtes l'honneur de la gauche. Cette appréciation, croyez bien que je la fais mienne. Malgré les campagnes ignobles dont vous avez été la cible, malgré l'incompréhension d'une partie de l'opinion publique, sensible à un climat d'insécurité soigneusement entretenu par l'opposition, vous n'avez jamais dévié de votre route. Animé par une volonté, celle de faire de la France un pays modèle en matière de liberté et de droits de l'homme, vous avez mis en œuvre des réformes essentielles capitales pour la démocratie.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, la France était bien loin du modèle que je viens d'évoquer. Comment, en effet, parler de modèle de république, de droits de l'homme, pour un pays qui appliquait toujours, presque seul en Europe, la peine capitale ? Comment ne pas s'inquiéter de voir la raison d'Etat l'emporter peu à peu sur l'Etat de droit ? Comment admettre que des justiciables soient soustraits au droit commun, pour être soumis à l'arbitraire de juridictions d'exception ? Comment, enfin, accepter cette vision simpliste, qui voulait que la répression soit la seule réponse apportée au problème de la délinquance ?

Cette image de la France, nous l'avons refusée, et je suis personnellement ~~très~~ fier d'avoir dirigé le gouvernement qui a rendu à notre pays sa vocation de terre de justice et de liberté. la France n'est jamais aussi belle qu'en Corse elle a la vocation d'être l'enfer d'elle-même d'une telle déchéance de l'Etat de démolition —

*La meilleure des meilleures avocats avocats avocats avocats*

Pour mener à bien notre programme de réformes, j'avais besoin, Monsieur le Ministre, de votre force de caractère et de votre foi inébranlable. Je veux dire ici qu'elles ne m'ont jamais fait défaut et vous en remercier très chaleureusement, comme vous en remercier, j'en suis sûr, les avocats du SAF.

Car je sais, Messdames et Messieurs, combien vous partagiez notre inquiétude devant la situation qui prévalait avant 1981. C'  
*l'acte d'acclimatation*  
~~est tout le sens de votre engagement dans la campagne présidentielle, qui vous a conduit à soutenir clairement le candidat François Mitterrand~~

Comme nous, vous redoutiez ces dérapages, qui ternissaient l'image de la patrie des droits de l'homme et du progrès social. Comme nous, vous vous inquiétiez de l'archaïsme de notre justice, qui, particulièrement en matière pénale, n'avait pas su s'adapter à l'évolution de notre société. Comme nous, vous aspiriez à une plus grande égalité des citoyens devant la justice. Comme nous, enfin, vous préconisiez la prévention et la réinsertion, plutôt que la répression et la prison.

C'est donc tout naturellement que nous vous avons trouvés à nos côtés, partenaires attentifs, parfois critiques mais toujours constructifs, pour réaliser les réformes ~~dont nous pouvons aujourd'hui être fiers~~  
*attentives*

Notre bilan répond pour une grande part aux revendications qui étaient les vôtres, qu'elles soient d'ordre général, ou plus directement liées à l'exercice de votre profession. Je citerai l'abolition de la peine de mort, la suppression des juridictions d'exception qu'étaient la cour de sûreté de l'Etat et les tribunaux militaires, l'abrogation de la loi anti-casseurs et l'abrogation partielle de la loi "sécurité et liberté", les lois Auroux, la création des peines de substitution.

Je citerai aussi pour mémoire la ratification par la France de l' article 25 de la convention européenne des droits de l'homme, qui permet le recours individuel devant la cour de la Haye. La droite s'y était toujours refusée, la jugeant inutile pour un pays de liberté. Nous avons estimé quant à nous qu'il convenait de montrer plus d'humilité et qu'il n'était jamais inutile de donner une garantie supplémentaire aux citoyens.

Il y a une quinzaine d'années, de telles réformes auraient été accueillies très sereinement par l'opinion publique. La crise, en générant de nouveaux comportements, en a décidé autrement. L'aspiration à la sécurité, le repliement sur soi, la recherche de boucs émissaires, les délinquants, les immigrés, ont pris le pas, dans une partie de l'opinion, sur l'attachement aux libertés et au droit aux droits de l'homme. Des voix se sont élevées pour crier au laxième ; on a même accusé le gouvernement de préférer les coupables aux victimes!

*facilité au laxisme, comme dit malencontreusement*

Du laxisme, alors que les prisons n'ont jamais été aussi pleines depuis la Libération ? Préférer les coupables, alors que ce gouvernement est le premier à avoir défini une politique en faveur des victimes ? En réalité, et les Français le reconnaissent déjà - un sondage vient, combien de vous plébisciter Monsieur le Ministre - il s'agit là d'un faux procès. Garantir les droits des individus, moderniser la justice ne relèvent pas de la faiblesse mais tout simplement des nécessités de la démocratie.

Le combat pour la liberté est inséparable, je l'ai souvent dit, du respect et de l'élargissement des droits de la défense.

Des mesures importantes ont été prises dans ce sens et je dois dire qu'elles répondaient, elles aussi, à des préoccupations maintes fois exprimées par le Syndicat des avocats de France. C'est ainsi que nous avons renforcé votre indépendance, condition pre-

mière de l'exercice de votre profession. La refonte de la formulation plus que centenaire de votre serment en a été l'illustration. ~~Vous ne risquez plus de paraître soumis à la politique, nécessairement conjoncturelle, de l'Etat.~~

Nous avons également réaffirmé votre indépendance par rapport aux juridictions. C'est dans cet esprit qu'a été supprimé le délit d'audience, qui permettait au magistrat de se comporter, envers vous, comme juge et partie.

Mais je voudrai surtout citer cette importante réforme, qui institue, avant la décision de mise en détention provisoire, un débat contradictoire entre le juge d'instruction, le procureur et l'avocat de l'inculpé. Il s'agit là d'une mesure qui met en place une véritable démocratie judiciaire et qui vise, comme la réforme de la procédure d'instruction récemment proposée par le garde des sceaux, à éviter que les décisions les plus importantes reposent sur un seul homme.

J'arrêterai là ce bilan, que vous connaissez aussi bien que moi. Depuis 1981, c'est ~~sans aucun doute~~ dans le domaine de la justice qu'ont été accomplies les tâches les plus significatives. Pour ma part, j'ai le sentiment d'avoir participé, avec le garde des sceaux, avec vous, à un combat essentiel, pour une justice plus humaine et plus moderne.

Des progrès restent à accomplir. Monsieur Robert Badinter s'y emploie, avec le soutien du gouvernement, qui, vous le savez, a fait de la justice une priorité budgétaire pour 1986. Le Syndicat des avocats de France, qui représente maintenant le tiers de la profession, restera, je n'en doute pas, un partenaire vigilant et actif. Certaines de vos revendications, je le sais, n'ont pas été satisfaites. Je pense notamment à ce conseil national, complété

de conseils régionaux d'accès à la justice et au droit. Une telle structure, comparable dans son esprit à ce qu'est la sécurité sociale sur le plan de la santé, serait de nature, c'est vrai, à renforcer l'égalité des citoyens devant le droit. C'est pourquoi j'ai toujours, comme le garde des sceaux d'ailleurs, accueilli favorablement cette idée. Elle se heurte malheureusement, comme vous le savez, à un problème de crédits d'Etat. Je pense qu'il ne faut pas pour autant y renoncer, mais faire preuve d'imagination pour l'adapter aux duretés de notre époque.

Dans un premier temps, une aide à la consultation pourrait être imaginée, étant entendu qu'en aval, l'aide judiciaire répond pour une bonne part aux besoins des plus démunis. Cette aide peut être apportée par les collectivités locales, comme c'est le cas à Lille depuis plusieurs années, ~~avec la~~ dans le cadre du service de médiation. En quatre ans, plus de 1400 Lillois ont bénéficié des consultations juridiques gratuites données par des avocats à l'hôtel de ville ; près de 600 ont pu faire appel à l'avocat de leur choix, en utilisant les bons de consultation que le Barreau et la Ville financent en commun.

Je souhaite personnellement que de telles initiatives se multiplient, pour répondre à ce souci que je partage avec vous, celui d'une justice égale pour tous.

~~J'achèverai là ce propos un peu long, pour souhaiter~~ <sup>X</sup> pleine réussite à vos travaux. Sachez que vos réflexions nous sont toujours précieuses et qu'elles constituent un apport à la démocratie.

# Au congrès du Syndicat des Avocats de France à Lille : Invité d'honneur, Robert Badinter a fustigé l'idéologie sécuritaire prônée par la droite

Le syndicat des avocats de France (S.A.F.) tient, depuis hier matin, son congrès à Lille.

Cette organisation, qui, bien que minoritaire, n'est pas sans avoir un certain poids moral dans la profession, se situe traditionnellement à gauche.

A gauche dans un milieu souvent très individualiste et plutôt conservateur. Hier, la journée d'ouverture a été marquée par le rapport introductif du président du S.A.F., Maître Natali, et par un discours de Robert Badinter, ministre de la Justice.

Comment dire ? Allez, parlons franchement : les diverses déclarations des membres du S.A.F. et de Robert Badinter nous changent agréablement des propos haineux que l'on entend souvent sur des questions comme la sécurité, les prisons, les immigrés, la peine de mort, etc.

Avec le retard de rigueur dans tous les congrès syndicaux, plusieurs centaines d'avocats, venus de toute la France, se sont réunis, depuis hier à Lille, pour y tenir un congrès. La personnalité attendue avec impatience ce jour-là n'était pourtant qu'un avocat qui n'exerce plus actuellement : Robert Badinter, ministre de la Justice. Tout le monde connaît les réactions contradictoires suscitées par notre ministre de la Justice : le respect voire l'adoration à gauche et dans la droite modérée, la haine chez tous ceux qui font profession d'exploiter la peur et le racisme.

Au S.A.F., on en est donc plutôt à l'affection. Mais une affection d'un genre exigeant : qui aime bien, châtie bien.

## Droits nouveaux

Franck Natali, après le discours de bienvenue de l'avocat lillois Patrick Tillie, devait développer le thème du congrès. Thème inscrit en grosses lettres sur le calicot (confectionné par la C.G.T.) derrière la tribune : justice et nouvelle citoyenneté. Et Franck Natali devait définir ainsi le métier d'avocat : "génieur et témoin, l'avocat est un éternel combattant de la liberté".

Prenant, entre autres, l'exemple de l'immigration, Franck Natali s'inquiéta de certains durcissements : regroupement familial soumis à des critères de plus en plus stricts, développement de la rétention administrative (une manif a d'ailleurs lieu contre le centre de rétention de Lesquin lundi), contrôles d'identité qui s'exercent dans des limites de plus en plus floues.

De la même façon, Franck Natali dénonça la pratique de plus en plus courante des polices municipales, dont on peut d'ailleurs s'interroger sur l'efficacité et insista sur les révoltes dans les prisons et la lenteur des réformes en ce domaine.

En avril 85, soulignait le président du S.A.F., il y a avait 44.644 personnes en prison pour 32.500 places théoriques. Et 50 % de ces personnes étaient en attente d'un jugement...

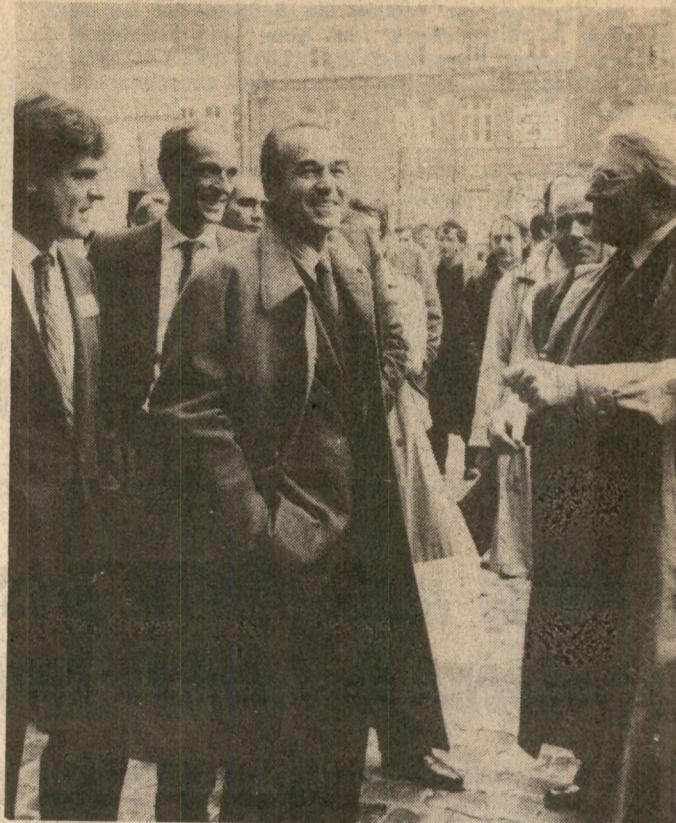
"Et pourtant, s'exclamait Franck Natali, les sondages le prouvent, le mythe de la prison quatre étoiles a vécu".

Par contre, Frank Natali soulignait les effets positifs de la collégialité annoncée par Robert Badinter dans le domaine de l'instruction : plusieurs juges agissant de concert éviteraient effectivement certaines investigations trop subjectives.

Franck Natali abordait aussi les questions qui évoluent lentement dans la justice civile et administrative : indemnisation des accidentés, flexibilité du travail, réforme du conseil d'Etat, évolution du droit de divorce, etc. etc.

Robert Badinter appelé à la tribune commençait très fort : "Franck Natali appartient à ce type d'avocat que je connais bien, il prend la parole à la barre en premier, et il dit tout ce qu'on voudrait dire ensuite". Robert Badinter, en employant une expression prisée chez les Communistes, considérait, malgré des réserves, le rapport de Franck Natali comme "globalement positif".

"Certes, j'aurais souhaité qu'on en fasse plus mais ce qui a été fait n'est pas indifférent". De toutes façons, tous les efforts du gouvernement actuel et tous les moyens du ministère de la Justice sont bien résumés par un seul chiffre : la justice, c'est 1,95 % du



budget de la nation. L'armée : 23 %.

Robert Badinter devait s'attaquer dans son style habituel — des mots fort civils qui cachent une colère féroce — aux leaders de la droite : "ils tiennent des propos mal venus, excessifs et, parfois, tout à fait fâcheux".

"Ils se disent patriotes, déclarait Robert Badinter, mais ils s'apprentent à porter des coups à notre justice française. Ils ne se rendent pas compte du voile qu'ils veulent faire descendre, face à l'opinion étrangère, sur la France, terre des Libertés. Rétablir la peine de mort, remettre en place les juridictions d'exception comme la cour de sûreté de l'Etat et le tribunal

permanent des forces armées. Je ne crois pas qu'on puisse revenir en arrière. Sans compter l'amalgame monstrueux qu'ils font constamment entre immigration et insécurité."

Quelque temps plus tard, les congressistes et Robert Badinter étaient reçus, dans une salle du Palais Rihour, par Pierre Mauroy. L'ambiance était plutôt à la fête et aux retrouvailles. Au delà des phrases plus ou moins ronflantes, deux constatations s'imposent : Pierre Mauroy et Robert Badinter s'estiment beaucoup. Ils adorent tous deux envoyer des petits coups de patte bien sentis à Laurent Fabius.

Didier SPECQ

LB "AB" /  
succès /  
"l'indépendance"

UM

9 NOV. 1985